

Bilan d'activités 2023 UDCCAS 35

SOMMAIRE

I - Présentation de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine	3
1.1. Rôle de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine	3
1.2. Composition.....	3
a) Adhérents.....	3
b) Evolution du nombre de CCAS/CIAS adhérents à l'UDCCAS 35 depuis 2013.	5
c) Evolution de la suppression des CCAS suite à la Loi NOTRe	9
d) Le budget 2023 de l'UDCCAS 35	13
e) Les instances statutaires.....	14
f) Le poste de permanent	16
II - Les actions	17
2.1. L'activité et les travaux internes de l'UDCCAS 35.....	17
a) Gestion administrative et financière de l'association	17
b) Commissions de l'UDCCAS 35.....	17
c) Réponses à Appels à Projet	17
d) Rédaction de courriers.....	17
2.2. L'activité de l'UDCCAS 35 en 2023.	19
a) Les actions portées et mises en place par l'UDCCAS 35 à destination des CCAS/CIAS adhérents	20
b) L'UNCCAS.....	35
c) La Coopération Monalisa 35.....	38
d) Le Département d'Ille-et-Vilaine	39
e) L'ARS.....	41
f) L'ARS et le Département d'Ille-et-Vilaine.....	41
g) La Région Bretagne.....	42
h) DDETS ; DREETS ; Préfecture d'Ille-et-Vilaine.....	43
i) La CPAM.....	44
j) Rencontres partenariales	44

I - Présentation de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine

1.1. Rôle de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine

L'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine (UDCCAS 35) est une association - loi 1901 - d'élus locaux qui a été créée le 20 décembre 2002. Elle est le représentant local des CCAS et CIAS membres de l'Union Nationale des CCAS et CIAS (UNCCAS). Ces deux Unions sont complémentaires dans leurs actions pour accompagner élus et administrateurs nommés, ainsi que les professionnels communaux et intercommunaux de l'action sociale. Elles sont liées par leurs statuts.

Comme mentionné dans ses statuts, l'UDCCAS 35 est un moyen d'action politique et technique à l'échelle départementale, au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Elle assure ainsi la coordination de proximité, l'animation et la mise en réseau des adhérents de l'UNCCAS au plan départemental afin de conforter leur développement et leur implication dans les politiques publiques de développement social, par une solidarité et une représentation locale identifiée et reconnue. L'UDCCAS 35 est un outil de lutte contre l'isolement des élus et agents de l'action sociale.

Elle a notamment pour missions de structurer et animer le réseau local afin de favoriser les échanges d'expériences, la diffusion d'informations et la sensibilisation aux nouveaux enjeux de l'action sociale, de représenter les CCAS et CIAS auprès des acteurs locaux ; ces derniers bénéficiant en retour d'un interlocuteur unique qui puisse être relais auprès des CCAS et CIAS adhérents.

1.2. Composition

a) Adhérents

Au 31 décembre 2023, l'UDCCAS 35 comptait 93 adhérents dont 90 CCAS, 2 CIAS et 1 EPCI. Cela représentait 124 communes (dont 7 couvertes par le CIAS à l'Ouest de Rennes, 9 couvertes par le CIAS de Liffré Cormier Communauté et 25 couvertes par l'EPCI Bretagne Romantique).

A noter : certains CCAS du territoire de Liffré Cormier Communauté et de l'EPCI de la Bretagne Romantique adhèrent à l'UDCCAS 35 en leur nom propre (en plus de l'adhésion du CIAS et de l'EPCI).

En termes de population, la représentation est d'environ **74,1%**, ce qui correspond à **817 856** habitants. La population Bretonne s'élève, quant à elle, à **1 104 397** habitants en 2022.

Au 31 décembre 2023, nous constatons que :

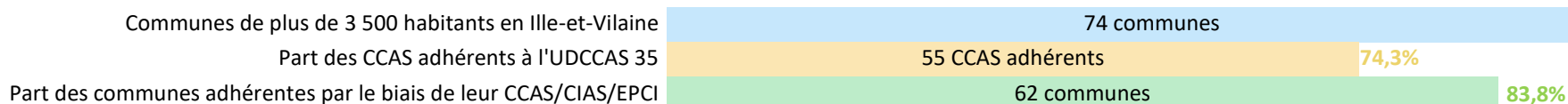
- **93** CCAS, CIAS et EPCI adhèrent à l'UDCCAS 35 ;
- **37,2%** des communes Bretonnes sont couvertes par le biais de leur CCAS, CIAS ou EPCI ;
- **39,2%** des CCAS et CIAS Bretonns adhèrent à l'UDCCAS 35 (237 CCAS/CIAS) ;
- **84%** des communes de plus de 3 500 habitants (74 communes de plus de 3 500 habitants sur le 35) sont adhérentes à l'UDCCAS 35 par le biais de leur CCAS/CIAS/EPCI (soit 62 communes) ;
- L'UDCCAS 35 couvre **74,1%** de la population Bretonne.

Adhérents UDCCAS 35 au 31/12/2023 par strate

Nombre d'habitants	Nombre de communes	Nombre de CCAS	Augmentation des adhérents entre 2022 et 2023	Nombre de CCAS adhérents en 2023	% adhérents par rapport au nombre de CCAS	Nombre de communes couvertes par l'UDCCAS 35 (CCAS/CIAS/EPCI)
Moins de 1 500 hab.	170	78	↑ (+1)	10	12%	26
De 1 500 à 3 500 hab.	89	88	=	25	28,4%	36
De 3 501 à 5 500 hab.	37	35	↑ (+1) ↓ (-1)	23	65,7%	25
De 5 501 à 7 500 hab.	16	13	=	12	92,3%	15
De 7 501 à 9 500 hab.	7	6	=	6	100%	7
De 9 501 à 11 500 hab.	5	5	=	5	100%	5
De 11 501 à 13 500 hab.	2	2	=	2	100%	2
De 13 501 à 20 000 hab.	4	4	=	4	100%	4
De 20 001 à 50 000 hab.	2	2	=	2	100%	2
Plus de 50 000 hab.	1	1	=	1	100%	1
Total	333	234	↑ (+1)	90		124

Au 31 décembre 2023, tous les CCAS des communes Bretiliennes de plus de 7 000 habitants adhèrent à l'UDCCAS 35.

Part des adhérents parmi les communes Bretiliennes de plus de 3 500 habitants



Part des adhérents parmi les communes Brétiliennes de plus de 5 500 habitants

Communes de plus de 5 500 habitants en Ille-et-Vilaine	37 communes	
Part des CCAS adhérents à l'UDCCAS 35	32 CCAS adhérents	86,5%
Part des communes adhérentes par le biais de leur CCAS ou CIAS	36 communes	97,3%

→ Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) publics

Au 31/12/2023, l'Ille-et-Vilaine compte 29 SAAD publics, parmi lesquels 27 sont adhérents à l'UDCCAS 35 par le biais de leur CCAS ou CIAS. Les SAAD représentent environ 29% des adhérents UDCCAS 35.

Part des SAAD publics adhérents UDCCAS 35	
Au 31/12/2023	
TOTAL SAAD gérés par un CCAS/CIAS dans le 35	29
TOTAL SAAD CCAS/CIAS adhérents UDCCAS 35	27
Part des SAAD CCAS/CIAS du 35 adhérents à l'UDCCAS 35	93,1%

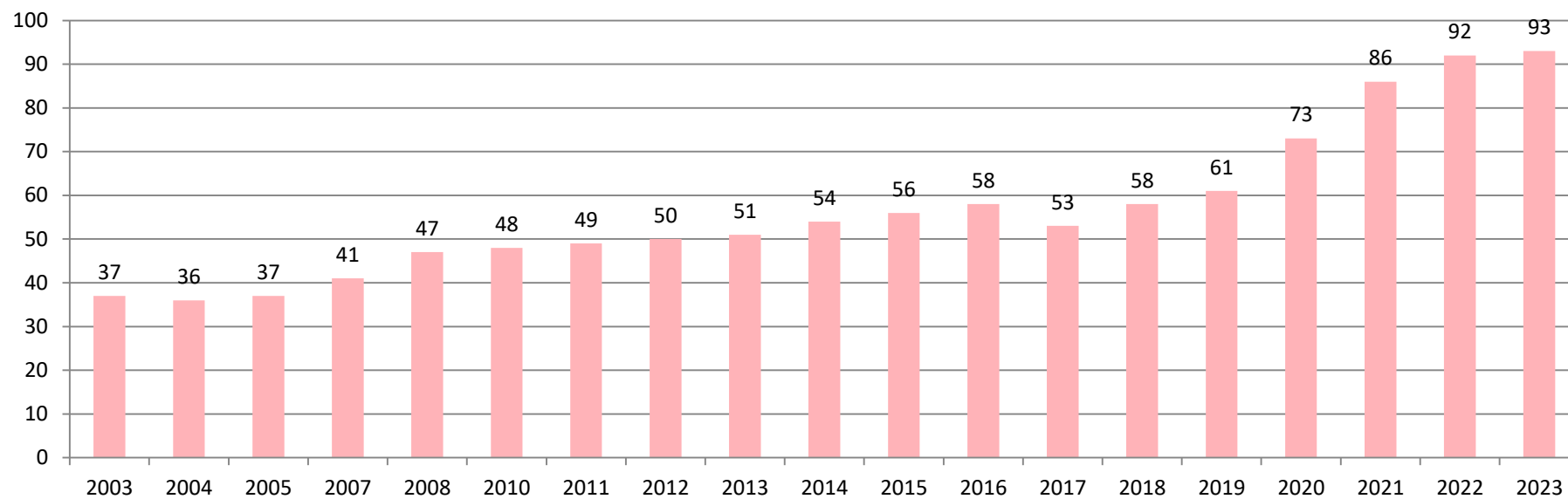
b) Evolution du nombre de CCAS/CIAS adhérents à l'UDCCAS 35 depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de CCAS et CIAS adhérents à l'UDCCAS	53	55	54	58	53	58	61	73	89	92	93
Nombre de communes couvertes	63	64	64	72	67	72	74	87	120	123	124
Part des communes Brétiliennes couvertes par l'UDCCAS 35 (via leur CCAS, CIAS, EPCI)	17,8%	18,1%	18,1%	20,4%	19,4%	21,6%	22,2%	26,1%	36%	36,9%	37,2%
Part de la population couverte (réf. INSEE au 01/01/2021 : 1 079 498 hab. en Ille-et-Vilaine)		61,4%	61,2%	64%	62,6%	63,8%	64%	66,1%	72,5%	74%	74,1%

A noter : 333 communes en Ille-et-Vilaine au 01/01/2021 (source : INSEE)

Au 31/12/2023, 237 CCAS et CIAS existent en Ille-et-Vilaine (source : Préfecture)

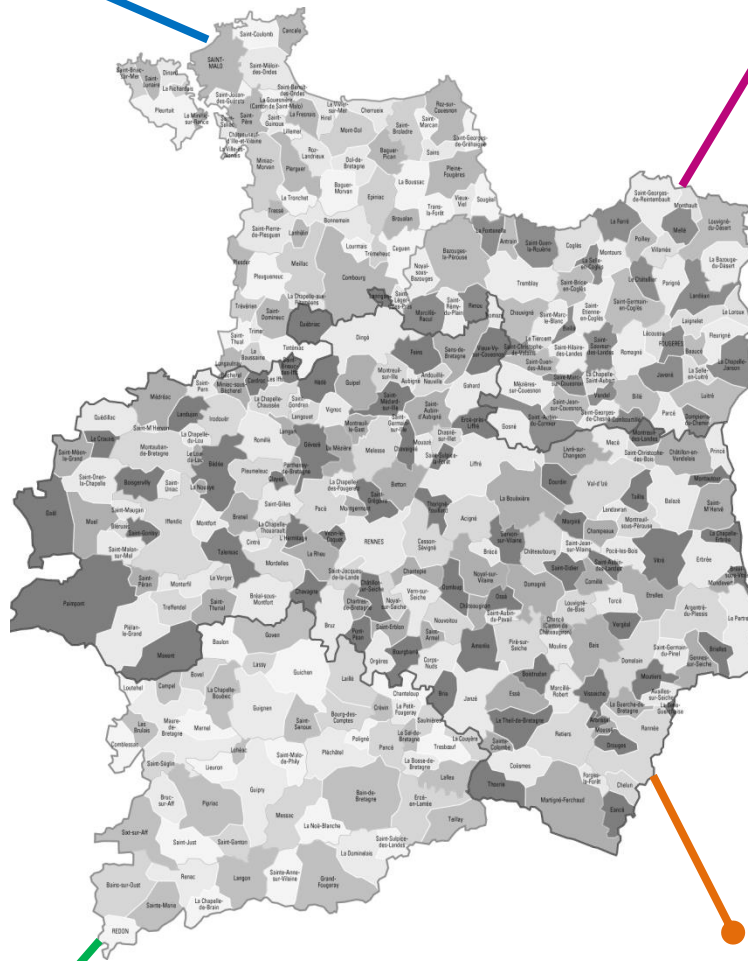
Nombre d'adhérents à l'UDCCAS 35 depuis 2003



Quelques changements au 31/12/2023 suite à la Loi NOTRe

333 communes au 31/12/2023

170 communes de -1 500 hab. au 31/12/2023



237 CCAS et CIAS sur le 35 au 31/12/2023

92 CCAS supprimés suite à la Loi NOTRe

Parmi les 170 communes de -1500 habitants, **54,1%** ont supprimé leur CCAS

Carte d'Ille-et-Vilaine

CCAS/CIAS adhérents UDCCAS 35 et CCAS supprimés au 31/12/2023

Légende

- CCAS supprimés
- CCAS adhérents
- CIAS à l'Ouest de Rennes
- CIAS Liffré Cormier Com^{té}
- EPCI Bretagne Romantique

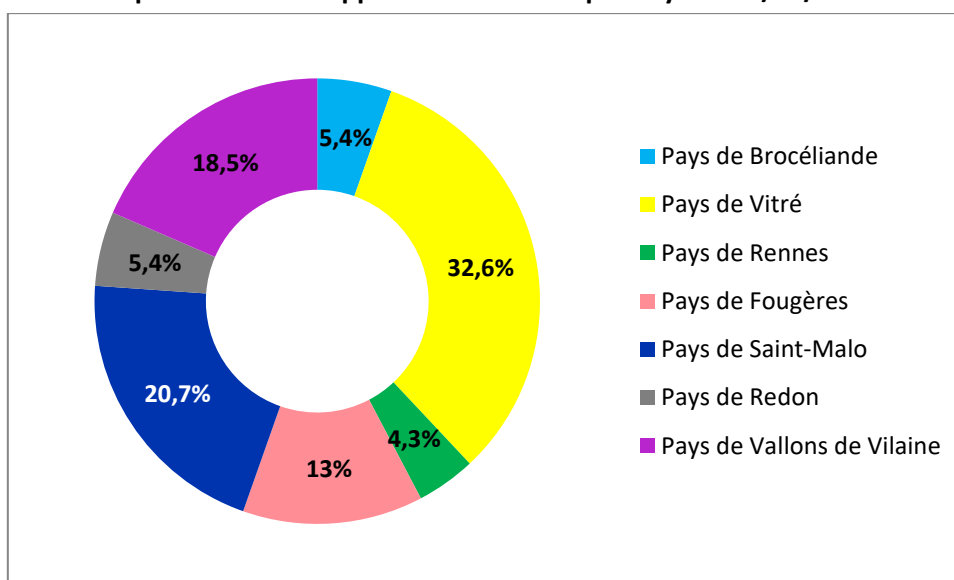


c) Evolution de la suppression des CCAS suite à la Loi NOTRe

(Sources : Préfecture et DRFiP – Chiffres au 31/12/2023)

Strate	Nombre communes (moins de 1500 hab.)	CCAS supprimés	Evolution des suppressions par rapport à 2022	Part CCAS supprimés par rapport à leur strate	Part des CCAS supprimés par rapport au total des suppressions
Moins de 250 hab.	7	4	=	57,1%	4,3%
250 à 500 hab.	34	20	↑ (+ 1)	58,8%	21,7%
500 à 750 hab.	37	23	↑ (+ 2)	62,2%	25%
750 à 1 000 hab.	31	23	↑ (+ 1)	74,2%	25%
1 000 à 1 250 hab.	38	16	=	42,1%	17,4%
1 250 à 1 500 hab.	23	6	↑ (+ 1)	26,1%	6,6%
Total	170	92	↑ (+ 5)		100%

Répartition de la suppression des CCAS par Pays au 31/12/2023



CCAS supprimés au 31/12/2023 par Pays

	Nombre de communes	Communes de - 1500 hab.	CCAS supprimés au 01/01/2024
Pays de Brocéliande	33	17	5
Pays de Vitré	62	42	30
Pays de Rennes	77	17	4
Pays de Fougères	44	29	12
Pays de Saint-Malo	67	36	19
Pays de Redon	12	7	5
Pays de Vallons de Vilaine	38	22	17
Total	333	170	92

Carte d'Ille-et-Vilaine

SAAD publics : typologies et adhérents au 31/12/2023

Légende

- SAAD adhérents
- SAAD non-adhérents
- CPOM SAAD
- SAAD autorisés tarifés
- SAAD autorisés non tarifés
- CIAS à l'Ouest de Rennes
- Territoire CIAS à l'Ouest de Rennes
- CIAS Liffré Cormier
- Territoire CIAS Liffré Cormier

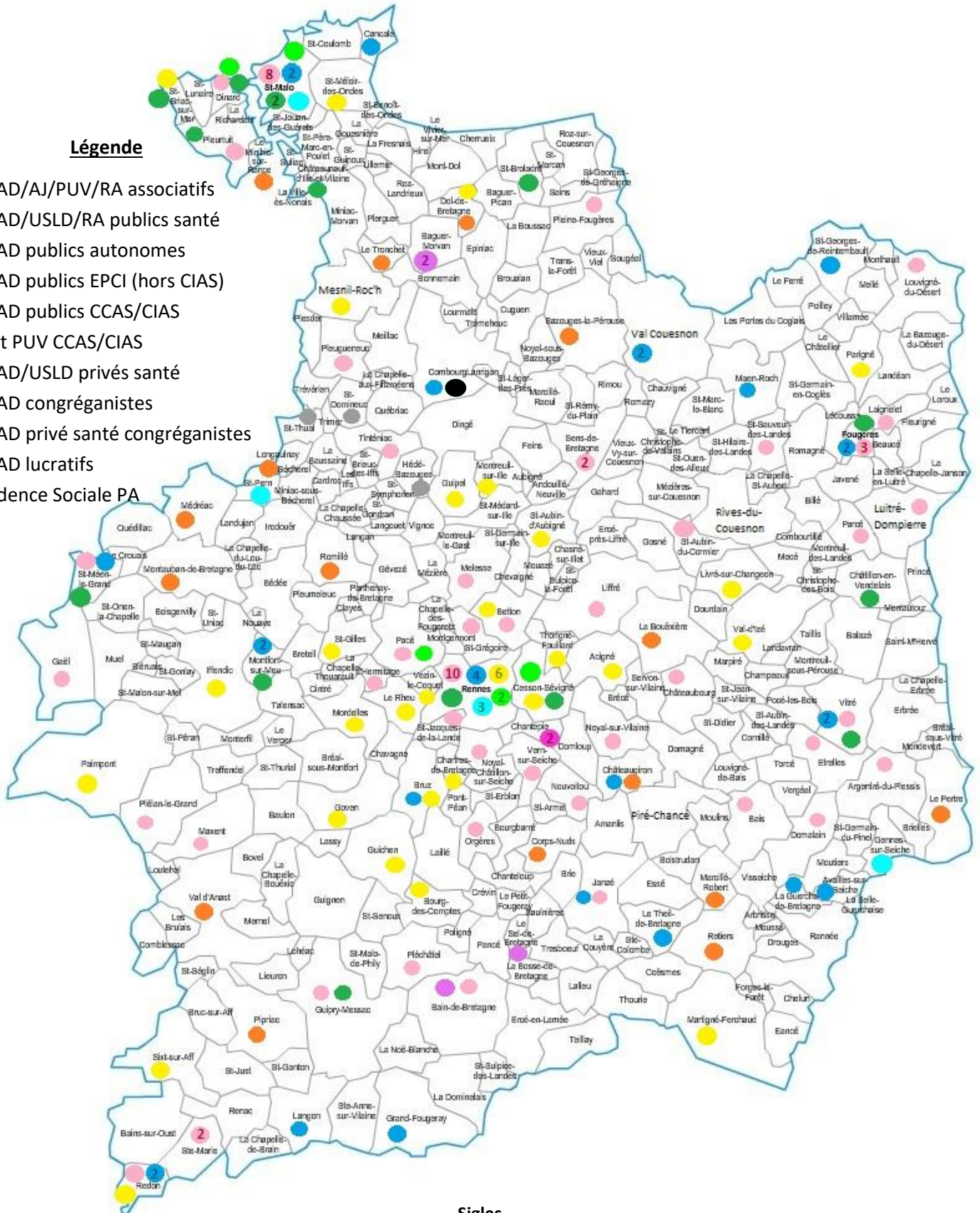


Carte d'Ille-et-Vilaine

Répartition des établissements d'hébergement pour personnes âgées

Légende

- EHPAD/AJ/PUV/RA associatifs
- EHPAD/USLD/RA publics santé
- EHPAD publics autonomes
- EHPAD publics EPCI (hors CIAS)
- EHPAD publics CCAS/CIAS
- RA et PUV CCAS/CIAS
- EHPAD/USLD privés santé
- EHPAD congréganistes
- EHPAD privé santé congréganistes
- EHPAD lucratifs
- Résidence Sociale PA



Sigles

- EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- AJ** : Accueil de Jour
- PUV** : Petite Unité de Vie
- RA** : Résidence Autonomie
- USLD** : Unité de Soins Longue Durée
- EPCI** : Etablissement Public à Coopération Intercommunale
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CIAS** : Centre Intercommunal d'Action Sociale

Les structures d'hébergement pour personnes âgées en Ille-et-Vilaine sont gérées majoritairement par le secteur associatif (35,2%), puis le secteur public (FPT¹ via les CCAS/CIAS) à hauteur de 27,9%. Cependant, si nous rassemblons les établissements gérés par une structure publique (qu'elle soit FPT, FPH² ou en gestion publique autonome), nous constatons que cela représente plus de la moitié des établissements 54,8% (soit 98 établissements sur 179).

A noter : ne sont pas comptabilisées ici les résidences type *Maison Hélène* (13 existantes sur le 35 et 6 en projet) ou résidences sociales ou adaptées (*données NC*).

Carte des Maisons Hélène existantes et en projet



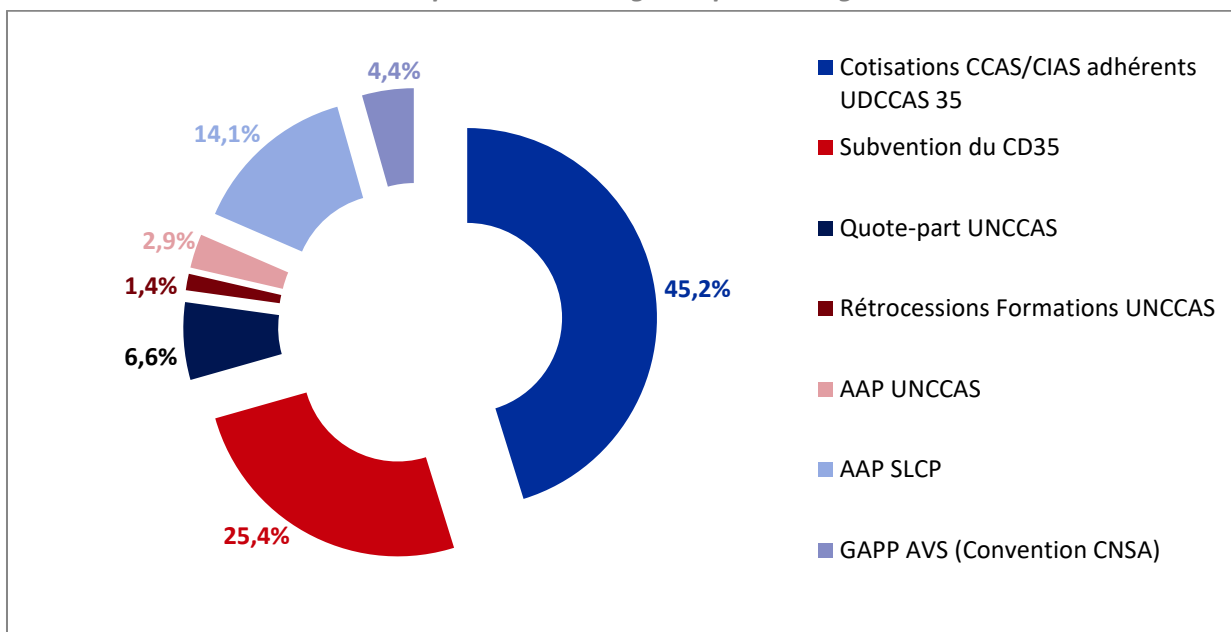
Source site internet Escapil Habitat : <https://www.escapil-habitat.fr/devenir-locataire/seniors/maison-helena/>

¹ FPT : Fonction Publique Territoriale.

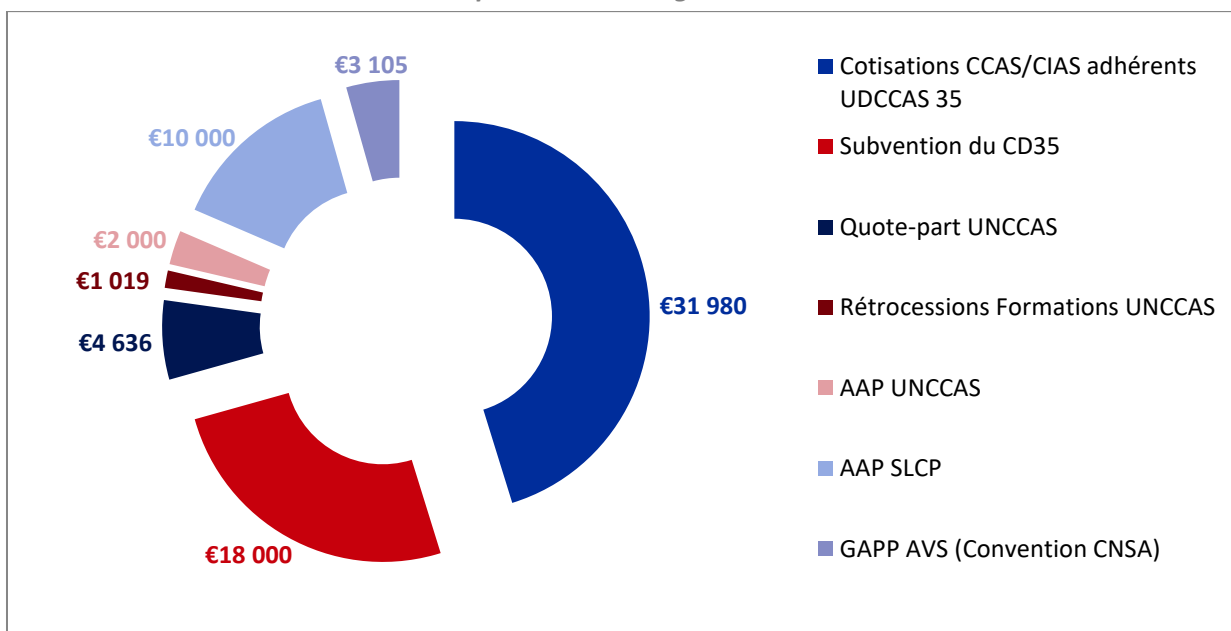
² FPH : Fonction Publique Hospitalière.

d) Le budget 2023 de l'UDCCAS 35

Répartition du budget en pourcentage



Répartition du budget en euros



Le budget total s'élève à 70 740 € en 2023. La part des financements exceptionnels (appels à projet, etc.) atteint 16 124 € soit 22,8% du budget.

e) Les instances statutaires

L'Union Départementale des CCAS et CIAS est une association. A ce titre, elle est régie par des instances décisionnaires : le Bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Ces instances animent l'Union Départementale.

Les administrateurs de l'UDCCAS 35 sont des membres de CCAS (élus ou membres nommés), mais historiquement, la majorité sont élus et Vice-présidents de CCAS ou CIAS adhérents. Ils assurent la responsabilité du fonctionnement pour la durée du mandat municipal et jusqu'au renouvellement du Conseil d'Administration en Assemblée Générale ; le renouvellement se faisant dans les mois suivants les élections municipales, après installation des CCAS/CIAS.

→ L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des adhérents de l'UDCCAS 35 à jour de leur cotisation départementale.

En 2023, l'UDCCAS 35 a organisé une Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 juin à Cesson-Sévigné en présence de Madame COURTEILLE, Vice-Présidente au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.



→ **Le Conseil d'Administration**

Selon les Statuts de l'UDCCAS 35, le Conseil d'Administration doit compter 7 membres au minimum et 18 au maximum.

Il se compose de 17 membres jusqu'au 05 juin 2023 et de 18 membres à compter de 06 juin 2023 :

- Jean-Yves BESNARD - CCAS de Vitré (19 040 hab.)
- Muriel BEZIEL – CCAS de Dinard (10 707 hab.)
- Katia BONNANT - CCAS de La Guerche-de-Bretagne (4 396 hab.)
- Serge BOUDET - CCAS de Fougères (21 248 hab.)
- Muriel CARUHEL - CCAS de Saint-Lunaire (2 548 hab.)
- Chantale CORBEAU - CCAS de Plerguer (2 848 hab.)
- Lisiane HUET - CCAS de Val d'Izé (2 637 hab.)
- Jean-Yves LECLERC – CCAS de Bain-de-Bretagne (7 479 hab.), a été élu lors de l'AG du 06 juin 2023
- Régine LEFEUVRE - CCAS de Bédée (4 490 hab.)
- Frédéric MIGNON - CCAS de Betton (12 524 hab.)
- Henri NICOLLE - CCAS de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (7 130 hab.)
- Cécile PAPILLION - CCAS de Rennes (224 655 hab.)
- Catherine PAROUX - CCAS de Mesnil-Roc'h (4 411 hab.)
- Sophie LEPRIZÉ - CCAS de Saint-Malo (48 141 hab.)
- Alain PITON - CIAS à l'Ouest de Rennes (41 501 hab.)
- Martine PRIOUL - CCAS de Miniac-Morvan (4 228 hab.), a démissionné du CA de l'UDCCAS 35 le 20 avril 2023 (courrier recommandé avec AR) et a arrêté l'adhésion de son CCAS.
- Isabelle ROLLAND - CCAS de Retiers (4 534 hab.)
- Luc SIMON - CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande (14 106 hab.)
- Monique SOCKATH - CCAS d'Argentré-du-Plessis (4 631 hab.)

→ **Le Bureau**

En 2023, le Bureau UDCCAS 35 est composé de 7 membres :

Présidente	Isabelle ROLLAND	CCAS de Retiers
Vice-président	Luc SIMON	CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande
Trésorier	Serge BOUDET	CCAS de Fougères
Trésorier-adjoint	Frédéric MIGNON	CCAS de Betton
Secrétaire	Katia BONNANT	CCAS de La Guerche-de-Bretagne
Secrétaire-Adjointe	Régine LEFEUVRE	CCAS de Bédée
Membre de droit	Catherine PAROUX	CCAS de Mesnil-Roc'h

Réunions du Bureau et du Conseil d'Administration en 2023

Bureau-CA : le 06/03 à Saint-Jacques-de-la-Lande

- **Actualités** : Arrêt d'adhésion et nouvelle adhésion à l'UDCCAS 35 ; Retour de la réunion des Présidents d'UDCCAS Bretonnes du 27 janvier 2023 ; Retour sur la visite de Monsieur Luc CARVOUNAS, Président de l'UNCCAS, le 24 février 2023 ; Courrier (extension du CTI aux Agents Administratifs des SAAD)
- **Vie de l'UDCCAS** : Assemblée Générale 2023 UDCCAS 35 ; Mise en place de webinaire-flash sur des thématiques "aide sociale légale et extralégale" ; Projection des formations délocalisées UNCCAS pour 2023 ; Préparation de la rencontre avec les Vice-Présidentes du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ; Planning des commissions et réunions internes à l'UDCCAS 35.
- **Questions & informations diverses.**

Bureau-CA : le 06/06 à Cesson-Sévigné

- **Actualités** : Démission d'un Administrateur de l'UDCCAS 35 ; Retour du congrès de l'UNCCAS ; Point au sujet du courrier cosigné avec les SAAD publics signataires d'un CPOM ; Point sur les travaux avec la Région Bretagne dans le cadre du contrat d'objectifs de l'aide à domicile ; Point sur les réunions programmées pour les adhérents ; Point sur l'expérimentation France Travail ; Point sur la réforme du SIAO 35 ; Retours des Députés et Sénateurs du 35 suite à l'envoi du courrier inter-UDCCAS Bretonnes sur l'hébergement d'urgence.
- **Vie de l'UDCCAS** : Plaquette de communication de l'UDCCAS 35 actualisée ; Point sur le renouvellement de la convention CD 35 / UDCCAS 35 ; Point sur les appels à projet déposés.
- **Questions & informations diverses :**

Bureau-CA : le 16/10 au CIAS à l'Ouest de Rennes

- **Actualités** : Retour du Conseil National et de l'AG de l'UNCCAS du 26 septembre 2023 ; Réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD) : point d'actualité, groupes de travail régional et départemental.
- **Vie de l'UDCCAS** : Renouvellement de la convention CD35/UDCCAS 35 ; Plaquette de communication de l'UDCCAS 35 actualisée.
- **Questions & informations diverses.**

f) Le poste de permanent

Depuis 2012, l'UDCCAS 35 salarie un permanent en CDI, en emploi direct. La création du poste n'a pu se faire sans une participation financière des CCAS et CIAS adhérents (cotisation complémentaire à celle de l'UNCCAS). Depuis le 02 mai 2017, Bérengère TURMEL assure la coordination de l'UDCCAS 35 et est à temps complet depuis le 1^{er} janvier 2020.

La cotisation départementale demandée aux adhérents, permet à l'UDCCAS 35 de bénéficier de moyen humain et de temps pour dynamiser le réseau et mettre en place des actions en direction des adhérents : temps d'échanges et d'informations favorisant le partage d'expériences et d'outils, ainsi que l'interconnaissance des élus et techniciens des CCAS et CIAS.

Aux côtés de la Présidence et des Administrateurs, les activités de la coordinatrice sont multiples :

- Coordonner, développer et animer le réseau de l'UDCCAS 35
- Animer et participer aux groupes de travail
- Assurer la gestion administrative et financière de l'association
- Etre l'interface administrative entre les services partenaires et financeurs, et les élus du CA
- Représenter l'association dans les réunions techniques des partenaires
- Développer des outils de communication
- Participer au réseau UNCCAS

II - Les actions

L'Union Départementale des CCAS et CIAS vise à assurer une coordination de proximité aux adhérents et à faciliter les échanges afin qu'élus et professionnels en charge de l'action sociale se sentent moins isolés.

Elle apporte aux élus et techniciens :

- Un partage d'expériences
- Des informations régulières, complémentaires de celles de l'UNCCAS
- Des temps d'échanges et de sensibilisation autour de réunions thématiques
- Un réseau départemental au plus près du terrain
- Une banque d'expérience de l'action sociale local

2.1. L'activité et les travaux internes de l'UDCCAS 35

a) Gestion administrative et financière de l'association

- Réunions hebdomadaires entre la présidente de l'UDCCAS 35 et la coordinatrice (soit l'équivalence de 20 jours de travail sur l'année).
- Mise à jour du tableau du nombre d'habitants des adhérents de l'UDCCAS 35 ; Rédaction du courrier de l'appel à cotisation 2023 ; dépôt des appels à cotisation sur Chorus Pro et suivi des règlements.
- Dépôt des justificatifs de comptabilité au cabinet comptable (CER France) pour établissement du bilan financier 2022 : 20 mars ; récupération des justificatifs de comptabilité le 06 juillet.

b) Commissions de l'UDCCAS 35

- Réunions de la commission "Renouvellement de la convention UDCCAS 35 / CD 35" : 20 mars ; 30 juin ; 15 novembre.
- Réunions de la commission "Finances/RH" : 24 mars

c) Réponses à Appels à Projet

- Le 04 avril, l'UDCCAS 35 a déposé un dossier dans le cadre de l'Appel à Projet "Intégration 2023", afin de financer - à la place des CCAS/CIAS adhérents - la formation UNCCAS "Droits des étrangers : les fondamentaux". L'UDCCAS 35 n'a malheureusement pas été retenue.
- Le 30 mai, l'UDCCAS 35 a déposé un dossier dans le cadre de l'Appel à Projet de la Stratégie de Lutte Contre la Pauvreté 2023. L'UDCCAS 35 a été retenue et a reçu une subvention de 10 000,00 € pour prendre en charge financièrement 2 formations UNCCAS à la place des CCAS/CIAS adhérents UDCCAS 35 et volontaires pour participer à cette formation : "L'accès aux droits" et "Domiciliation : comprendre et mettre en œuvre l'obligation légale".

d) Rédaction de courriers

- Le 13 mars, l'UDCCAS 35 a rédigé un courrier à destination du Président de l'UNCCAS afin d'alerter sur l'injustice de l'application du Ségur intégré au CTI (Complément de Traitement

Indiciaire) pour les agents administratifs des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (catégorie d'agents non concerné par cette revalorisation salariale).

- Le 07 mars, à l'initiative de l'UDCCAS 29, un courrier, cosigné par les 4 Présidentes d'UDCCAS Bretonnes, a été rédigé à l'attention du Préfet de Région (avec copie à l'UNCCAS, aux Préfectures de départements sur la région Bretagne, aux Députés et Sénateurs). L'objet de ce courrier alertait les pouvoirs publics de l'augmentation du sans-abrisme et du manque de moyens quant à l'hébergement d'urgence.
- Le 21 mars, à l'initiative de l'UDCCAS 35, une relance d'un courrier cosigné par les 4 Présidentes d'UDCCAS Bretonnes a été rédigée à l'attention de la DGCS³ (avec copie à l'UNCCAS, les 4 DDETS⁴ Bretonnes et la DREETS⁵ Bretagne) au sujet de la demande d'ouverture d'éligibilité des CCAS/CIAS au financement DGCS concernant la domiciliation. Le 1^{er} courrier datait du 13 juin 2022 et était resté sans réponse d'où la relance. Lors du Congrès UNCCAS 2023 à Bourges, Jean-Christophe COMBE (*Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées du 04 juillet 2022 au 20 juillet 2023*) prend l'engagement d'inscrire cette question à l'agenda politique. A l'automne 2023, l'Etat a lancé une expérimentation sur 8 départements et 5 régions (région Ile-de-France, département du Nord, département du Pas-de-Calais, département du Rhône, département de la Moselle, département de l'Isère, département de la Seine Maritime, département du Vaucluse) permettant d'étendre les financements aux CCAS/CIAS (pour lesquels la domiciliation est une mission obligatoire).
- Le 12 avril, la gouvernance de l'UDCCAS 35 a rédigé un courrier à destination du Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine demandant une augmentation de la subvention départementale dans le cadre du renouvellement de la convention liant l'UDCCAS 35 au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.
- Le 29 mai, les SAAD publics signataires d'un CPOM et adhérents à l'UDCCAS 35 ont souhaité corédigé un courrier à destination du Conseil Départemental pour alerter sur la situation des SAAD publics.
- Le 22 novembre, l'UDCCAS 35 a transmis un courrier à Madame ROGER-MOIGNEU, Vice-présidente du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, au sujet de la modification de la composition de la CDRI⁶, à laquelle participent deux Administrateurs de l'UDCCAS 35 (Luc SIMON, vice-président de l'UDCCAS 35 et Henri NICOLLE, administrateur).

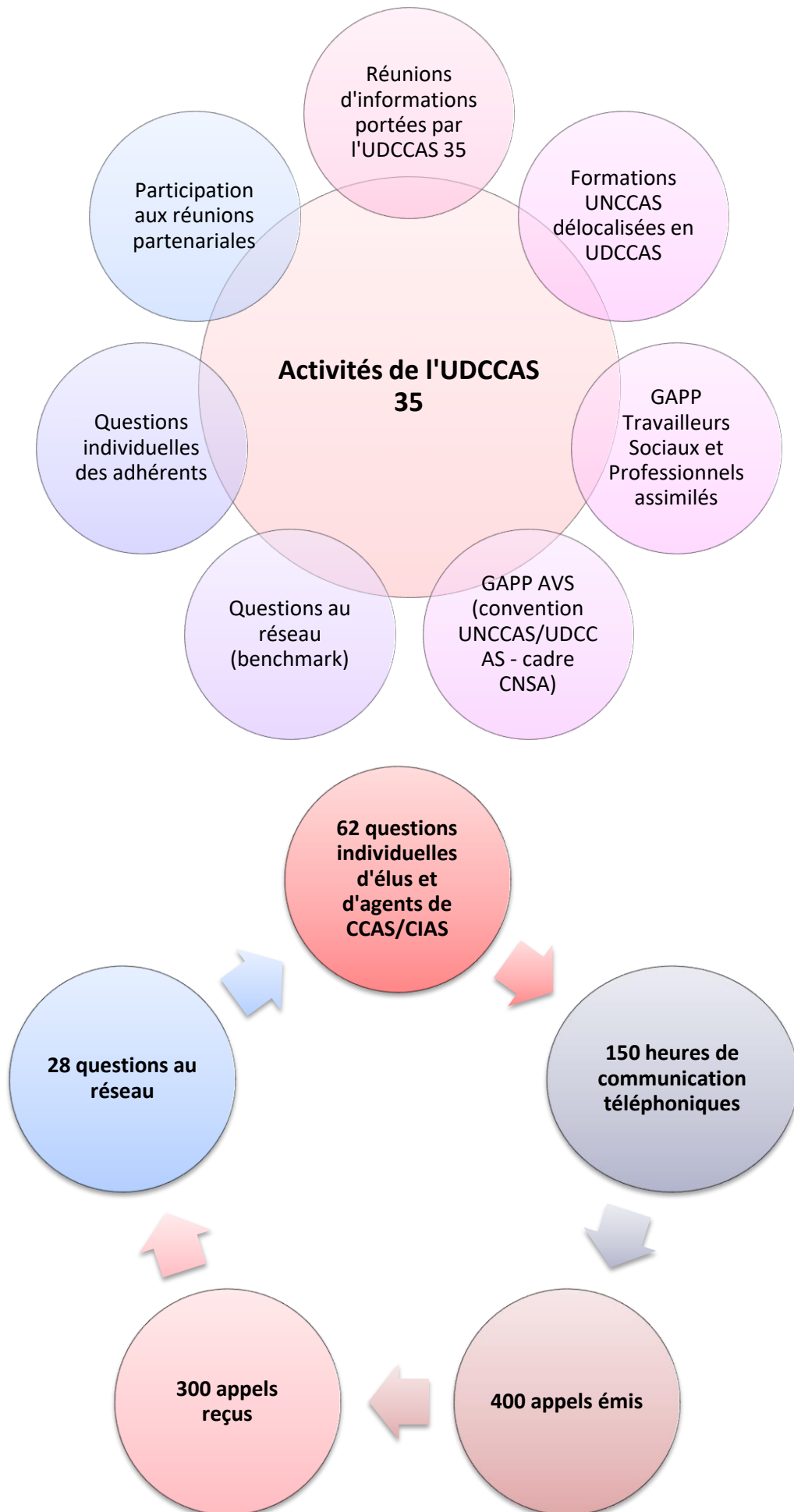
³ DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale.

⁴ DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

⁵ DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités.

⁶ CDRI : Commission Départementale de Recours liés à l'Insertion.

2.2. L'activité de l'UDCCAS 35 en 2023.



a) Les actions portées et mises en place par l'UDCCAS 35 à destination des CCAS/CIAS adhérents

→ L'expérimentation des GAPP⁷ Travailleurs Sociaux et Professionnels assimilés en inter-CCAS

Fin d'année 2022, deux CCAS du réseau ont fait remonter spontanément à l'UDCCAS 35 leur sentiment d'isolement et le besoin d'échanger et se rencontrer entre pairs et homologues de CCAS/CIAS, dans le cadre de groupes d'analyse de pratiques, groupes de paroles, ou autre(s).

Après en avoir échangé avec la gouvernance de l'UDCCAS 35, nous nous sommes attelés à la mise en place de Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) à destination des Travailleurs Sociaux de CCAS/CIAS et des Professionnels assimilés (pas forcément diplômés en travail social mais faisant de l'accompagnement social : Chargés d'Accompagnement Social).

Dans un 1^{er} temps, nous avons diffusé l'information dans le réseau des adhérents, et collecter les manifestations d'intérêts. Et, suite au retour du réseau, nous avons déposé un dossier, début 2023, dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'UNCCAS.

Le 04 avril 2023, l'UDCCAS 35 a organisé une visioconférence afin d'échanger avec les professionnels concernés et s'engageant dans l'action ; et la Psychologue qui animera les séances d'analyse de pratiques professionnelles. Cette réunion avait pour objectif de rappeler le contexte, de répondre aux questions et de définir ensemble les dates et lieux des séances.

Au vu des manifestations d'intérêt, l'UDCCAS 35 a pu mettre en place 2 groupes composés respectivement de 11 agents chacun. Cette action engage 12 CCAS.

	CCAS	Nombre d'agents inscrits
1	Rennes	6
2	Vitré	4
3	Bruz	2
4	Chantepie	2
5	Fougères	1
6	Betton	1
7	Cesson-Sévigné	1
8	Servon-sur-Vilaine	1
9	Saint-Aubin-du-Cormier	1
10	Liffré	1
11	Dinard	1
12	Domloup	1
Total	12	22

L'UDCCAS 35 demande aux CCAS et agents engagés dans l'action, une certaine assiduité aux séances. Afin d'encadrer l'action, l'UDCCAS 35 a proposé une convention bilatérale aux CCAS engagés. Parallèlement, l'UDCCAS 35 a rédigé et signé, avec la Psychologue animant les séances, un contrat de prestation.

⁷ GAPP : Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles.

Groupe #1		
Dates des séances	Horaires	Lieu
Jeudi 25 mai 2023	14h-17h	Salle 206 - ESC Kléber, 7 rue Kléber
Jeudi 22 juin 2023	14h-17h	Rennes Métropole - Salle René LÉON
Jeudi 21 septembre 2023	14h-17h	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Jeudi 12 octobre 2023	14h-17h	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Jeudi 16 novembre 2023	14h-17h	CCAS de Rennes - Salle du Conseil d'Administration
Jeudi 14 décembre 2023	14h-17h	Rennes Métropole - Salle Jane BEUSNEL

Groupe #2		
Dates des séances	Horaires	Lieu
Jeudi 01 juin 2023	14h-17h	CCAS de Rennes - Salle du Conseil d'Administration
Jeudi 29 juin 2023	14h-17h	CCAS de Rennes - Salle du Conseil d'Administration
Jeudi 28 septembre 2023	14h-17h	CCAS de Rennes - Salle du Conseil d'Administration
Jeudi 19 octobre 2023	14h-17h	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Jeudi 23 novembre 2023	14h-17h	Rennes Métropole - Salle Jane BEUSNEL
Jeudi 21 décembre 2023	14h-17h	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET

La Présidente et la Coordinatrice de l'UDCCAS 35 seront présentes au début de la 1^{ère} séance pour chacun des groupes afin d'introduire les séances, rappeler le contexte et évoquer l'évaluation de l'action.

Elles seront également présentes à la fin de la dernière séance pour l'évaluation finale.

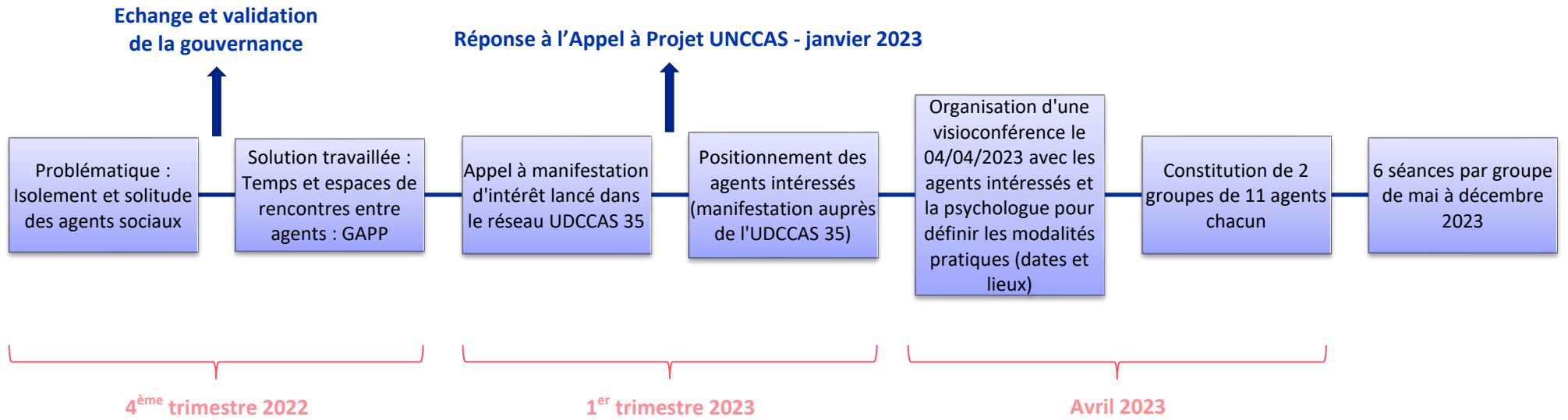
L'UDCCAS 35 a prévu une évaluation en 3 temps :

- Un questionnaire en amont des séances
- Un questionnaire à mi-parcours (à la fin de la 3^{ème} séance)
- Un questionnaire à l'issue de l'action (fin de la 6^{ème} et dernière séance)

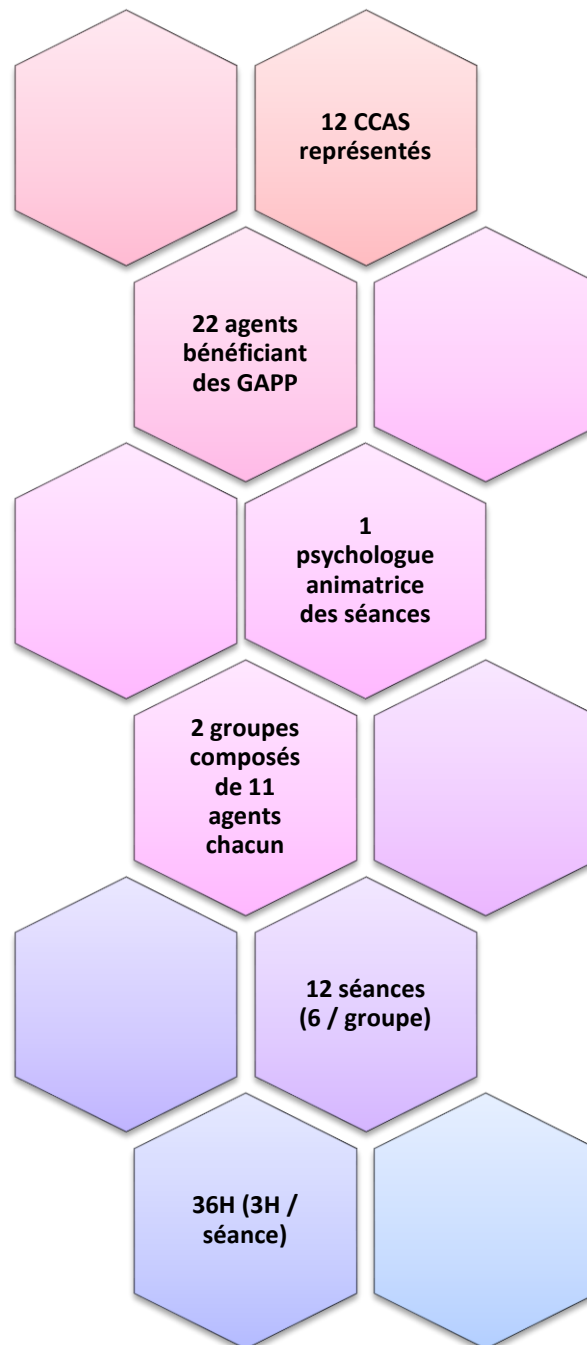
Parallèlement, la Psychologue qui animera les séances fera un bilan synthétique pour chaque séance (dynamique de groupe, thématiques abordés).

A noter : en 2023, cette action est entièrement financée par l'UDCCAS 35 grâce à la subvention de l'appel à projet de l'UNCCAS.

Schéma de mise en œuvre du projet



L'expérimentation des GAPP Travailleurs Sociaux et Professionnels assimilés en inter-CCAS du réseau UDCCAS 35, c'est :



→ **Les GAPP SAAD dans le cadre de la convention UNCCAS/CNSA (2019-2023)**

L'UNCCAS a signé une convention tri-annuelle avec la CNSA pour déployer, au sein des UDCCAS candidates, 4 actions en direction des SAAD⁸.

L'UDCCAS 35 s'est positionnée sur 3 d'entre elles et a signé une convention avec l'UNCCAS fin 2019 sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- La démarche qualité
- Les GAPP⁹ (à destination des Intervenants à domicile et des Responsables de SAAD)
- La rédaction du DUERP¹⁰

Chaque SAAD adhérent a été informé et avait la possibilité de s'engager sur une ou plusieurs de ces 3 actions.

La crise sanitaire a retardé la mise en œuvre de ces actions qui ont finalement débuté en 2021.

Au 1^{er} trimestre 2023, seules les séances de GAPP se sont poursuivies et terminées.

Une session de GAPP SAAD correspond à 6 séances de 2 heures chacune.

Les sessions #2 des GAPP AVS Nord et GAPP AVS Sud étaient composées de professionnels différentes par rapport aux sessions #1.

Les séances ont débuté au dernier trimestre 2022 et se sont poursuivies jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

Planning des séances des groupes de la session #2

	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	fev-23	mars-23
Session #2 : GAPP AVS Nord							
Session #2 : GAPP AVS Sud							
Rencontres individuelles Psychologue (post-séances)							

⁸ SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

⁹ GAPP : Groupe d'Analyse de Pratiques Professionnelles.

¹⁰ DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

GAPP SAAD Session #2		
Le pilote	UDCCAS 35	
Le financement	Convention CNSA / UNCCAS ; Convention UNCCAS / UDCCAS 35 (signée en décembre 2019).	
Le cadre de l'action	5 groupes d'AVS ; 2 groupes de Responsables ; 10 participants environ par groupe ; 6 séances par groupe ; 2H par séance ; Indemnisation forfaitaire de 34,00€/séance/AVS effectivement présente.	
Le contexte	L'UDCCAS 35 s'est engagée en décembre 2019 dans la convention UNCCAS/CNSA afin de mettre en place des actions en direction des SAAD publics adhérents. Pour la mise en place des GAPP, l'UDCCAS 35 est qualifiée d'UDCCAS pilote. En effet, l'union organise les séances, congtractualise avec les psychologues animant les séances, gère la logistique et le traitement de l'évaluation. Les GAPP étaient une action très demandée par les SAAD publics depuis plusieurs années.	
Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les pratiques professionnelles et la prise en charge des personnes en luttant contre l'isolement des intervenants à domicile et en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre responsables. - Programmer et mettre en place des groupes d'analyse de pratiques, à destination des AVS et des responsables, dans un cadre coordonné et harmonisé au plan national par l'UNCCAS afin de mesurer, selon des critères communs, les bénéfices constatés. 	
Les missions de l'UDCCAS 35 et ce que la mise en place de l'action implique pour l'UDCCAS 35	Organiser les séances : dates ; horaires ; lieux.	
	Organiser une visioconférence avec les SAAD engagés dans la session #2 : le 24 mai et le 27 juin.	
	Informier les SAAD engagés dans l'action du planning des séances (décidé collégalement) et de tout changement (annulation et report de séances éventuels, etc.).	
	Contractualiser avec la psychologue animant les séances (rédaction et signature du contrat : le 24 août 2022).	
	Débriefier avec l'animatrice des séances chaque mois après les séances.	
	Traiter, synthétiser et analyser les évaluations de fin de séances et les bilans de l'animatrice.	
	Régler les factures de l'intervenante (facturation mensuelle à l'issue des séances).	
	Renvoyer à l'UNCCAS le bilan financier trimestriel des séances.	
Transmettre un bilan annuel à l'UNCCAS et un bilan global sur la durée de la convention.		
Le nom des groupes GAPP	Session #2 Groupe AVS Nord	Session #2 Groupe AVS Sud
Le nombre d'AVS	11 AVS	7 AVS
Les CCAS engagés	Combourg Dingé Mesnil-Roc'h Saint-Mélor-des-Ondes	Guichen Janzé Redon
Les dates des séances en 2022	17 janvier 2023 28 février 2023	19 janvier 2023 02 mars 2023 30 mars 2023

La fin de l'action GAPP SAAD a eu lieu le 30 mars 2023. Cependant, les modalités d'évaluation mises en place par la CNSA en lien avec l'UNCCAS via le cabinet ENEIS ont été présentées lors d'une réunion en visioconférence (en présence de l'UNCCAS, ENEIS et les UDCCAS pilotes engagées dans l'action) le 30 novembre 2022. Ce temps d'échanges a permis d'explicitier les attentes, le calendrier et le déroulement de l'évaluation finale des GAPP SAAD qui a eu lieu sur le 1^{er} trimestre 2023. Le lancement de l'évaluation globale des GAPP SAAD a débuté le 16 janvier 2023.





→ **Les formations UNCCAS délocalisées en Ille-et-Vilaine**

L'UNCCAS dispose d'un service "Formations". Toutes les formations du catalogue UNCCAS peuvent être délocalisées en UDCCAS.

Les formations UNCCAS ont un coût pour les CCAS/CIAS adhérents, mais celui-ci est moindre lorsque les formations sont organisées en UDCCAS et délocalisées sur le département. Cependant, afin de pouvoir délocaliser une formation, l'UDCCAS doit pouvoir constituer un groupe d'une dizaine de stagiaires.

TARIFS FORMATION INDIVIDUELLE À PARIS			
Collèges	1 jour	2 jours	3 jours
Moins de 5 000 habitants	215 €	325 €	430 €
De 5 000 à 20 000 habitants	320 €	495 €	595 €
Plus de 20 000 habitants	395 €	595 €	695 €

TARIFS FORMATION INDIVIDUELLE UDCCAS/DÉCONCENTRÉE			
Collèges	1 jour	2 jours	3 jours
Moins de 5 000 habitants	150 €	220 €	300 €
De 5 000 à 20 000 habitants	290 €	350 €	480 €
Plus de 20 000 habitants	335 €	505 €	595 €

En 2023, l'UDCCAS 35 a programmé 5 formations UNCCAS délocalisées en Ile-et-Vilaine, mais seulement 4 ont eu lieu :

Intitulé de la formation	Date	Lieu	Durée	Nombre de stagiaires	Nombre de CCAS/CIAS
De la mise à l'abri au logement : Régime juridique des différents dispositifs et accompagnements <i>Programmée initialement le 14 novembre 2022, la session a dû être annulée faute d'inscrits et reprogrammée en 2023</i>	10 février 2023	Rennes	1 jour	11	10
Inclusion numérique : comment accompagner l'utilisateur ? <i>Prise en charge financièrement via le partenariat UNCCAS/ANCT</i>	05 avril 2023	Cesson-Sévigné	1 jour	12	10
L'Accès aux droits <i>Prise en charge financièrement par l'UDCCAS 35 grâce à la subvention de l'appel à projet 2023 de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté</i>	13 juin 2023	Saint-Jacques-de-la-Lande	1 jour	10	5
M57 : comprendre et instruire le budget et la comptabilité du CCAS/CIAS	27 et 28 novembre 2023	Bruz	2 jours	15	12
Droit des étrangers : les fondamentaux	30 novembre et 1 ^{er} décembre 2023	Rennes	2 jours	Annulée faute d'un nombre d'inscrits suffisant / Déplacée en mars 2024	
Les missions de l'UDCCAS 35 et ce que l'organisation des formations délocalisées implique pour la coordinatrice	<ul style="list-style-type: none"> - Information des adhérents et appel à manifestation d'intérêts des CCAS/CIAS ; - Contact avec le service formation de l'UNCCAS pour programmer la date de formation ; - Rechercher et réserver une salle pour le déroulement de la formation ; - S'assurer de l'équipement de la salle (vidéoprojecteur, connexion WIFI, etc.) ; - Visite de la salle (lorsqu'elle est inconnue), le 23 mai, l'UDCCAS 35 a visité la salle pour la formation des 22 et 23 juin ; - Renseigner la fiche logistique de l'UNCCAS ; - Informer le réseau sur la programmation de la formation, les modalités d'inscription et les modalités tarifaires ; - Aider les adhérents à s'inscrire via le site de l'UNCCAS ; - Transmettre le QAS (Questionnaire Avant Stage) aux stagiaires inscrits ; - Réserver le restaurant pour le déjeuner / Commander des plateaux-repas ; - Le jour J : accueillir le formateur et les stagiaires, organiser le café d'accueil, et introduire la formation. Régler le restaurateur. A la fin de la formation, présence de l'UDCCAS 35 pour s'assurer que la formation s'est bien passée et récupérer les feuilles d'émergence ; - Scanner les feuilles d'émergence et les transmettre à l'UNCCAS par e-mail mais également par courrier (originaux) ; - Envoyer par e-mail à l'UNCCAS la facture du déjeuner pour remboursement. 				



Formation UNCCAS “De la mise à l’abri au logement : Régime juridique des différents dispositifs et accompagnements”, le 10 février 2023 à Rennes.

Formation UNCCAS “M57 : comprendre et instruire le budget et la comptabilité du CCAS/CIAS”, les 27 et 28 novembre 2023 à Bruz.



→ **Les rencontres individuelles avec les CCAS/CIAS et participation de l’UDCCAS 35 aux temps forts organisés par les adhérents**


- Le 03 janvier : réunion avec le CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande et le service formation de la mairie dans le cadre des formations UNCCAS délocalisées en Ille-et-Vilaine.
- Le 09 janvier : rencontre avec Jean-Yves LECLERC, VP du CCAS de Bain-de-Bretagne.
- Le 25 janvier : réunion de préparation de la visite de Luc CARVOUNAS, Président de l’UNCCAS
- Le 17 février : rencontre CCAS de Bourg-des-Comptes (CCAS non-adhérent) dans le cadre de la *Charte Départementale pour des obsèques dignes et sépultures décentes*
- Le 04 juillet : agora - Temps fort annuel organisé par le CCAS de *Saint-Jacques-de-la-Lande*
- Le 09 août : rencontre de la responsable du CCAS de Bain-de-Bretagne (Gwenaëlle MASSON)
- Le 21 août : temps d’échanges et de rencontre avec la cheffe de service action sociale à la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (Elisabeth BOUVIER)
- Le 07 septembre : commission santé mentale et Isolement dans le cadre de l’ABS, CCAS de Chartres-de-Bretagne.



→ **Les webinaires et réunions d'informations à destination du réseau des adhérents**

En tant que réseau, l'UDCCAS 35 propose, en fonction des besoins remontés par ses adhérents, de temps d'informations en présentiel ou distanciel.

En 2023, **14 réunions d'informations ou de travail** ont eu lieu à destination des CCAS/CIAS adhérents.

 Réunions d'informations

 Temps de préparation réunions d'informations

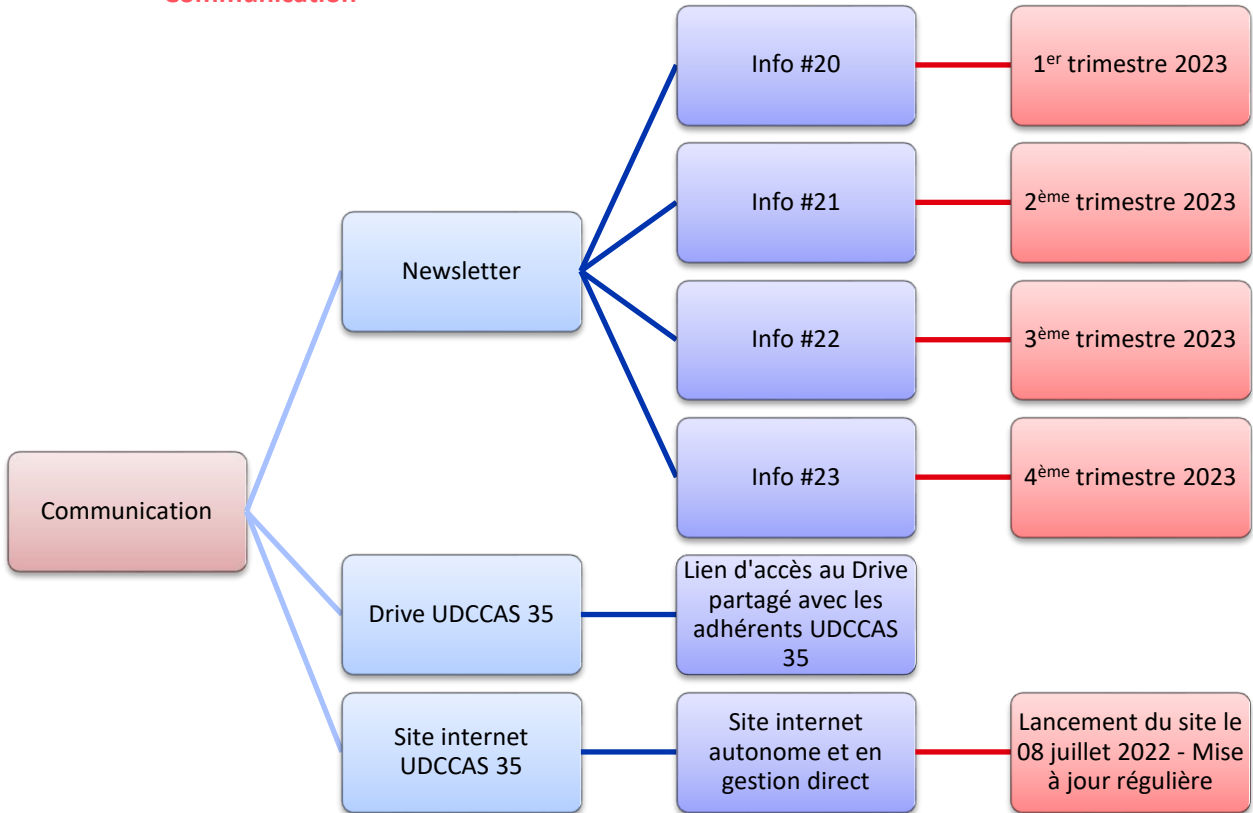
Type	Date	Objet / Thématique	Mode
Réunion d'informations et d'échanges SAAD	31 janvier 2023	Présentation des outils de Santech Innovation (ex-Alyacom) dans le cadre des outils de télégestion	Distanciel
Journée d'informations et d'échanges SAAD	1 ^{er} mars 2023 A 10h	Réforme Service Autonomie à Domicile (SAD)	Présentiel
Réunion d'information	30 mai 2023 A 14h	Les aides d'Action Logement	Distanciel
Temps préparation réunion d'information	09 mai 2023	Préparation réunion sur les dispositifs de lutte contre l'isolement des seniors	Distanciel
Réunion d'information	23 juin 2023 A 10h	Des dispositifs de lutte contre l'isolement des seniors (Monalisa et SC2S)	Présentiel Cesson-Sévigné
Temps préparation réunion d'information	26 juin 2023	Préparation reunion Prévention des Expulsions	Présentiel
Réunion d'information	03 juillet 2023 A 14h	La prévention des expulsions locatives	Distanciel
Réunion d'information et d'échanges SAAD	12 septembre 2023 A 14h	Réunion d'échanges entre Responsables SAAD du réseau UDCCAS 35	Distanciel
Temps préparation réunion d'information	06 avril 2023 12 septembre 2023	Préparation réunion APA	Distanciel
Réunion d'information	28 septembre 2023 A 10h30	APA (Allocation Personnalisée Autonomie) : les bases	Distanciel
Réunion d'information SAAD	29 septembre 2023 A 10h	L'ESMS Numérique	Présentiel (Rennes)
Réunion de travail SAAD	10 octobre 2023 A 09h30	Réunion débrief Responsables SAAD suite à la réunion du 09 octobre entre les SAAD et le CD35/DT 35 ARS dans le cadre de la réforme SAD	Présentiel (Rennes)
Temps préparation réunion d'information	02 mai 2023 15 septembre 2023	Préparation de la réunion COORACE (Chantiers d'insertion)	Présentiel
Réunion d'information	23 octobre 2023 A 14h30	La présentation de COORACE (chantiers d'insertion, rôle du CCAS en tant que prescripteur, présentation du dispositif "zest médico-social")	Présentiel (Cesson-Sévigné)
Réunion d'information	09 novembre 2023 A 10h	Réunion d'information Election de domicile et présentation de DOMIFA	Présentiel (Cesson-Sévigné)
Temps préparation réunion d'information	14 juin 2023	Préparation de la réunion de presentation de l'outil <i>Mon Suivi Social</i>	Distanciel

Type	Date	Objet / Thématique	Mode
Réunion d'information	14 novembre 2023 A 10h	Présentation de l'outil <i>Mon Suivi Social</i> (logiciel métier action sociale gratuit) et retours d'expérience de CCAS/CIAS	Distanciel
Réunion d'information SAAD (techniciens et élus)	16 novembre 2023 A 10h	L'ESMS Numérique	Présentiel (Rennes) et distanciel
Réunion entre les Responsables Résidences Autonomie réseau UDCCAS 35	05 décembre 2023 A 10h	Réunion d'échanges entre Responsables de Résidences Autonomie CCAS/CIAS du réseau UDCCAS 35	Présentiel (Rennes)
Temps préparation réunion d'information	15 décembre 2023	Préparation de la réunion de présentation du CIDFF (prévue en 2024)	Distanciel

→ **Les travaux avec le CNFPT : coconstruction d'une formation à destination des CCAS/CIAS**

- Au printemps 2023, plusieurs CCAS/CIAS ont fait part à la coordinatrice des difficultés, problématiques, questionnements autour de l'animation et la coordination des équipes bénévoles en CCAS/CIAS (qu'il s'agisse d'équipes bénévoles dans le cadre de la lutte contre l'isolement des séniors ou d'équipes bénévoles pour les épiceries sociales).
- L'UDCCAS 35 s'est appuyée sur son réseau de partenaires pour trouver une formation répondant aux besoins des CCAS/CIAS, et s'est rapprochée du CNFPT qui a accepté de coconstruire une formation répondant aux besoins des adhérents.
- Fin juin / début juillet 2023 : l'UDCCAS a pris contact et a échangé par téléphone et mail avec le CNFPT et une formatrice.
- Le 20 novembre 2023, une 1^{ère} visioconférence tripartite a été organisée pour échanger sur la faisabilité de la demande et organiser la coconstruction de la formation.
- Les 12 et 18 décembre 2023, deux visioconférences ont été organisées avec des agents de CCAS/CIAS pour affiner les besoins et construire plus précisément le contenu de la formation.
- En janvier 2024, un travail de répartition des tâches et retroplanning a été réalisé pour organiser la 1^{ère} journée de formation prévue le 12 avril 2024.

→ Communication



- Drive UDCCAS 35

Le Drive UDCCAS 35 est à disposition des CCAS/CIAS adhérents. Le Drive permet de stocker et mettre à la disposition des CCAS/CIAS adhérents toute la documentation utile.

Mon Drive > CCAS/CIAS adhérents U... ▾



Type de fichier ▾ Contacts ▾ Dernière modification ▾

Dossiers

Nom ↑

1- AG et Bilan d'a...	2- Conventions, ...	3- Communication	4- Précarité Ener...	5- ARS
6- Collectif Digni...	7- CPAM	8- Fracture num...	9- SAAD	10- Aides Faculta...
11- Epicerie Soci...	12- Interfédératio...	13- Mutuelle com...	14- Domiciliation	15- Logement-H...
16- SDAASP-SDA...	17- UNCCAS	18- Divers	19- Formations	20- CAF
21- rSa	22- Gens du Voy...	23- CNAV-CARSAT	24- Plan Pauvreté	25- RGPD
26- CDAD	27- Transports / ...	28- ABS	29- Elections et r...	30- Questions a...
31- Ukraine	32- Surendettem...	33- Schéma Dép...	34- CNIL	COVID-19

Depuis l'été 2017, l'UDCCAS 35 publie une newsletter trimestrielle, adressée à tous les adhérents par e-mail. En 2023, les newsletters comptent entre 13 et 14 pages chacune.

iNFO # 20
Janvier - Février - Mars 2023

Sommaire

1. Agenda
2. Les CCAS/CIAS en action : EKIP'ÂGE, une résidence adaptée à Pont-Péan
3. Accès aux vacances pour tous les Bretons
4. Les actualités en lien avec l'UNCCAS
5. Des réunions territorialisées dans le cadre des Chartes Départementales pour des obsèques dignes et sépultures décentes
6. Journée départementale "Incurie"
7. Un logiciel d'accompagnement social gratuit : "Mon Suivi Social"
8. Le bilan 2022 des domiciliations en Ille-et-Vilaine
9. Infos & Actus
10. Appels à Projet et à Candidature

Agir pour tout le monde, En particulier.

iNFO # 21
Avril - Mai - Juin 2023

Sommaire

1. Agenda
2. Les CCAS/CIAS en action : La Semaine des Solidarités du CCAS de Liffré
3. La Tribune de l'UNCCAS dans le JDD
4. L'Assemblée Générale 2023 de l'UDCCAS 35
5. La Réforme SIAO 35
6. Le Mal-logement en Bretagne : rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre
7. France Travail
8. Dispositifs d'Etat pour compenser l'augmentation du prix de l'énergie
9. Une plateforme à destination des aidants accompagnant un proche en fin de vie : le PSAPA
10. Les changements du Fonds de Solidarité Logement (FSL)
11. Infos & Actus
12. Appels à Projet et à Candidature

Agir pour tout le monde, En particulier.

iNFO # 23
Octobre - Novembre - Décembre 2023

Sommaire

1. Agenda
2. Les CCAS/CIAS en action : La création d'une Epicerie Solidaire
3. Le registre des personnes vulnérables : partage de liste
4. Attractivité des métiers : la *Semaine des métiers du Soin et de l'Accompagnement 2024*
5. Actualités de la CPAM
6. Aide aux Victimes de Violences Conjugales (AVVC)
7. Le rôle des CCAS dans l'action sociale
8. La 5^{ème} Conférence Régionale de la Stratégie de lutte contre la Pauvreté
9. Infos & Actus
10. Appels à Projet et à Candidature

Agir pour tout le monde, En particulier.

iNFO # 22
Juillet - Août - Septembre 2023

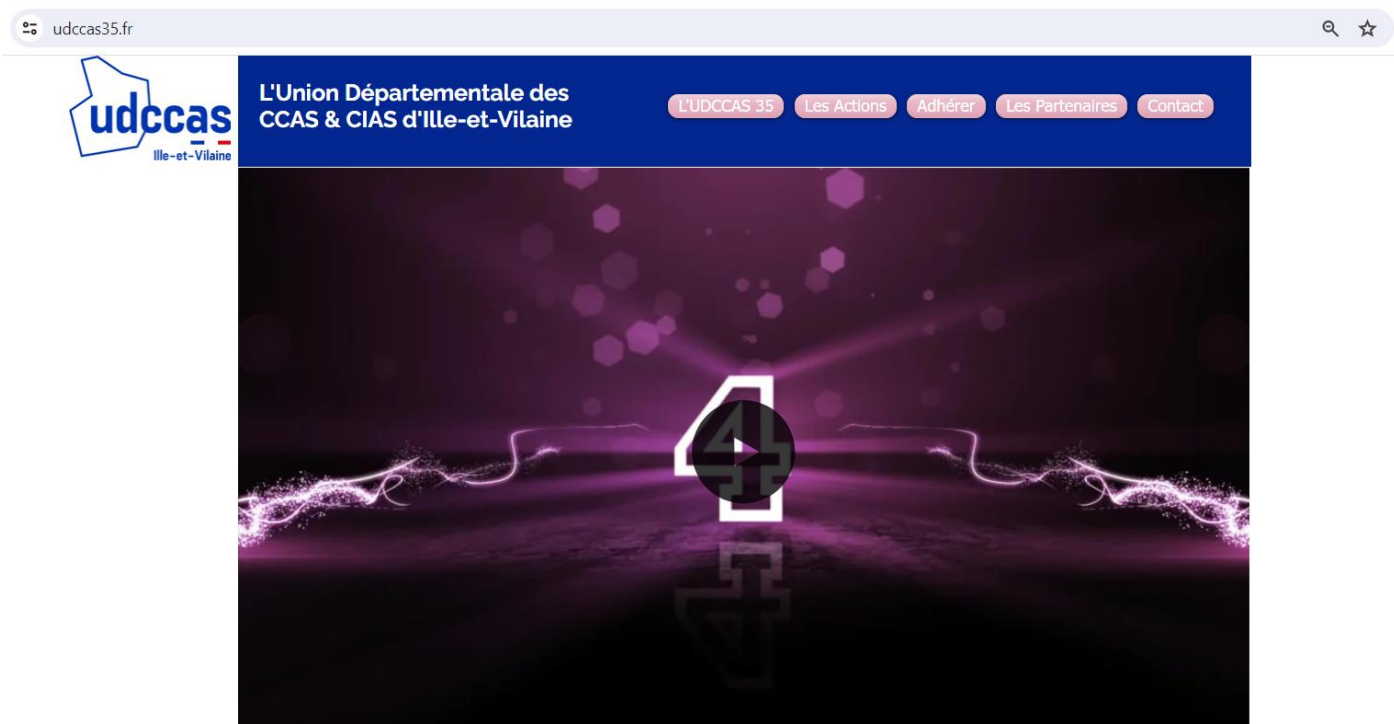
Sommaire

1. Agenda
2. Les CCAS/CIAS en action : Le tiers-lieu du CCAS de Fougères
3. Deux formations UNCCAS prises en charge par l'UDCCAS 35 via l'appel à projet de la Stratégie de lutte contre la pauvreté
4. Le Programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés)
5. Des changements législatifs sur la protection des logements en cas d'occupation illicite
6. Point d'étape : réforme SIAO
7. CCAS/CIAS : l'élection d'un Vice-président délégué
8. La réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)
9. Infos & Actus
10. Appels à Projet et à Candidature

Agir pour tout le monde, En particulier.

- Le site internet de l'UDCCAS 35

Adresse du site de l'UDCCAS 35 : www.udccas35.fr



L'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine

Le réseau des CCAS & CIAS Brétilliens

SERVICES

L'UDCCAS 35 propose à ses adhérents :

- une mise en réseau (entre CCAS/CIAS et avec les partenaires)
- un soutien et une écoute pour toute question liée à l'action sociale et aux CCAS/CIAS
- une représentation des CCAS/CIAS auprès des partenaires
- une transmission d'informations
- l'organisation de temps d'information thématique, de formations
- une newsletter trimestrielle
- un accès à une documentation partagée (le Drive UDCCAS 35)

[En savoir plus](#)



À PROPOS

L'UDCCAS 35 est une association d'élus locaux. L'Union se compose, en majorité, de Vice-Présidents de CCAS-CIAS / d'Adjoints à l'Action Sociale, qui se réunissent régulièrement (réunions de Bureau, Conseils d'Administration, Assemblées Générales, Réunions de travail).

L'interconnaissance des élus, le partage d'expériences et la co-construction permettent à l'UDCCAS 35 de se dynamiser, d'être connue et reconnue sur le territoire départementale.

[Lire la suite](#)

b) L'UNCCAS

→ La visite de Luc CARVOUNAS, Président de l'UNCCAS, en Ille-et-Vilaine

Le 24 février 2023, Luc CARVOUNAS (Président de l'UNCCAS), Éric SIGNARBIEUX (Délégué Général de l'UNCCAS depuis janvier 2023), Etienne FILLOL (Chargé de mission de la Présidence) et Laure BERTHON (Référente nationale du réseau) se sont déplacés à Vitré.

Programme de la journée :



Vendredi 24 février 2023
Déroulement de la journée

- 1 **08h37** : Accueil de Luc Carvounas en gare de Vitré
- 2 **08h45 – 09h15** : Passage dans les rues médiévales et au château de Vitré (signature du livre d'or dans le bureau de Madame le Maire)
- 3 **09h15 – 10h00** : Temps d'échanges convivial au CCAS
- 4 **10h15 – 11h00** : Visite du Pôle Sénior et Handicap (Résidence Autonomie, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, Centre Local d'Information et de Coordination)
- 5 **11h15 – 12h00** : Rencontre avec les bénévoles d'EPISOL (épicerie solidaire et sociale)
- 6 **12h30 – 12h50** : Visite de l'atelier menuiserie à l'Esat Fileas
12h50 – 13h15 : Conférence de presse autour du bien vieillir et des métiers en tension en présence de : Luc Carvounas, Isabelle Le Callennec, Isabelle Rolland...
- 7 **13h00 – 14h00** : Déjeuner et échanges à FILEAS, en présence des représentants de la mairie de Vitré, de l'UNCCAS, de l'UDCCAS et du directeur de l'association Fileas
14h30 – 16h30 : Échanges entre l'UNCCAS et l'UDCCAS 35 au Belvédère du Centre Culturel J. Duhamel
16h56 : Retour à la gare - départ

La journée du 24 février 2023 en image

Arrivée de Luc CARVOUNAS, Président de l'UNCCAS à la gare de Vitré



De gauche à droite : *Isabelle ROLLAND*, Présidente de l'UDCCAS 35 ; *Luc CARVOUNAS*, Président de l'UNCCAS ; *Isabelle LE CALLENNEC*, Vice-Présidente de l'UNCCAS.

Visite du CCAS de Vitré



Visite du Pôle Senior et Handicap



Visite d'EPISOL (Epicierie Sociale)



Visite de l'Association FILEAS (ESAT)



Réunion UNCCAS / UDCCAS 35 au centre culturel Jacques DUHAMEL à Vitré



→ Les instances

La présidente de l'UDCCAS 35 a participé à l'Assemblée Générale de l'UNCCAS organisée en présentiel à Paris ainsi qu'à la réunion des présidents des UDCCAS (Conseil National), le 26 septembre 2023.

La présidente et la coordinatrice ont assisté au congrès de l'UNCCAS les 28 et 29 mars 2023 à Bourges.

→ La candidature de l'UDCCAS 35 au 1^{er} appel à projet de l'UNCCAS

En janvier 2023, l'UNCCAS a mis en place pour la 1^{ère} fois, un appel à projet à destination des UDCCAS. L'UDCCAS 35 s'est positionnée et a déposé une demande de financement pour la mise en œuvre des Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles à destination des travailleurs sociaux et professionnels assimilés en CCAS/CIAS.

L'UDCCAS 35 a été retenue par l'UNCCAS et s'est vue attribuer une subvention de 2 000,00 €.

→ Les webinaires UNCCAS

L'UNCCAS organise régulièrement des webinaires d'information, d'appel à contributions et lance des consultations auprès des adhérents. L'UDCCAS 35 a participé à plusieurs d'entre eux :

- Le 27 avril : webinaire contributions sur l'attractivité des métiers pour la rédaction du Livre blanc par le Haut Conseil du travail Social (HCTS).
- Le 31 août : appel à contributions au sujet du Centre de ressources et de preuves de la CNSA.
- Le 21 septembre : webinaire PLF/PLFSS (propositions des CCAS et CIAS pour les lois de finances 2024).
- Le 14 novembre : appel à contributions au sujet du SPDAD Service Public Territorial de l'Autonomie.
- Le 11 décembre : webinaire Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) consacré au rôle et à l'action des CCAS dans la politique du Grand Âge.

c) La Coopération Monalisa 35

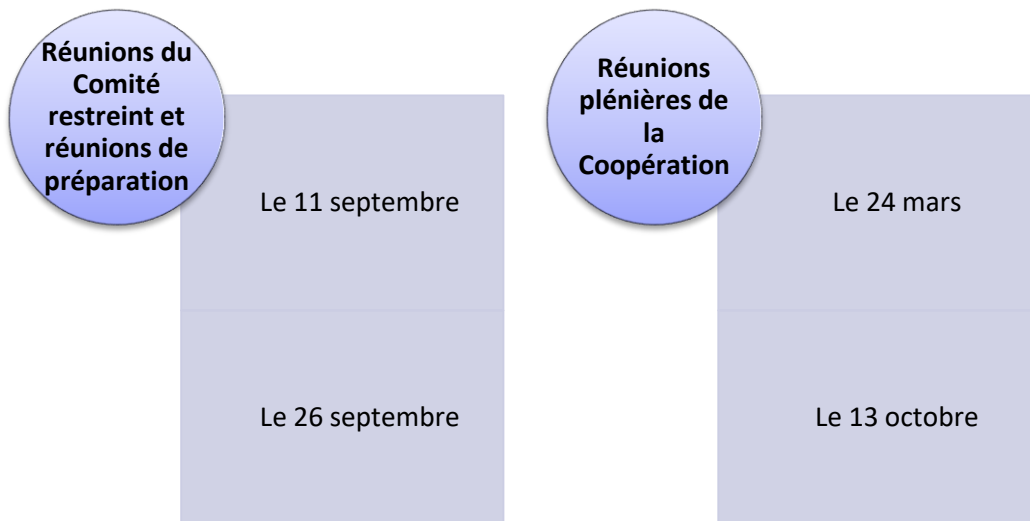
La lutte contre l'isolement des seniors est une action mise en place et portée par bon nombre de CCAS/CIAS.

L'UDCCAS 35 fait partie de la Coopération Monalisa 35 qui rassemble :

- Les porteurs d'action empirique de lutte contre l'isolement des seniors via le dispositif Monalisa¹¹ (CCAS/CIAS, Centres Sociaux)
- Les Petits Frères des Pauvres
- L'UFCV (organisme de formation)

Les objectifs de la Coopération Monalisa 35 sont :

- de réunir deux fois par an les acteurs de la lutte contre l'isolement des seniors et de travailler sur des thématiques comme le repérage des personnes isolées.
- De proposer des formations pour les bénévoles
- De mutualiser les demandes de financements pour les formations



Réunion plénière de la Coopération Monalisa 35, le 13 octobre 2023 à Vern-sur-Seiche

¹¹ Monalisa : Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés.

d) Le Département d'Ille-et-Vilaine

L'UDCCAS 35 est signataire de :

- La *Charte Départementale pour des obsèques dignes et sépultures décentes pour des personnes isolées et/ou aux ressources insuffisantes* (octobre 2018)
- La *convention de partenariat avec PRECOM Obsèques* (octobre 2020 – octobre 2023)
- La *Charte Départementale pour des obsèques dignes et sépultures décentes pour des personnes protégées, isolées* (octobre 2021)

Dans ce cadre l'UDCCAS 35 co-anime avec le Département d'Ille-et-Vilaine la réunion annuelle du comité de suivi des Chartes Départementales.

Au printemps 2023, Françoise PIVAUT (Cheffe du service Info Sociale en Ligne au Département d'Ille-et-Vilaine) est partie à la retraite et a été remplacée par Laurent THOMAS à l'été 2023.

Cet événement a retardé l'organisation du 5^{ème} comité de suivi annuel qui a eu lieu en janvier 2024.

Cependant, l'initiation des réunions territoriales de réseau dignité cimetière ont pu en partie avoir lieu sur les territoires de Fougères, Vitré et Redon.



Chartes Départementales pour des obsèques dignes et sépultures décentes

- Les 06 janvier et 25 avril : réunions du Collectif Dignité Cimetière de Rennes.
- Le 24 janvier : 1^{ère} réunion territoriale du réseau du Collectif Dignité Cimetière du Pays de Fougères (réunion de lancement co-organisée par le Département 35 et l'UDCCAS 35).
- Le 07 mars : réunion en visioconférence tripartite : CCAS de Redon, ISL et UDCCAS 35
- Le 14 mars : 1^{ère} réunion territoriale du réseau du Collectif Dignité Cimetière du Pays de Vitré (réunion de lancement co-organisée par le Département 35 et l'UDCCAS 35).
- Le 30 mars : 1^{ère} réunion territoriale du réseau du Collectif Dignité Cimetière du Pays de Redon (réunion de lancement co-organisée par le Département 35 et l'UDCCAS 35).
- Le 20 octobre : Réunion technique bilatérale avec Laurent THOMAS (Chef du Service ISL au Département 35) en vue de préparer le 5^{ème} comité de suivi des chartes.



Réunion territorialisée Dignité Cimetière sur le Pays de Fougères, le 24 janvier 2023, à Fougères.

Réunion territorialisée Dignité Cimetière sur le Pays de Vitré, le 14 mars 2023, à Vitré.





Réunion territorialisée Dignité Cimetière sur le Pays de Redon, le 30 mars 2023, à Redon.

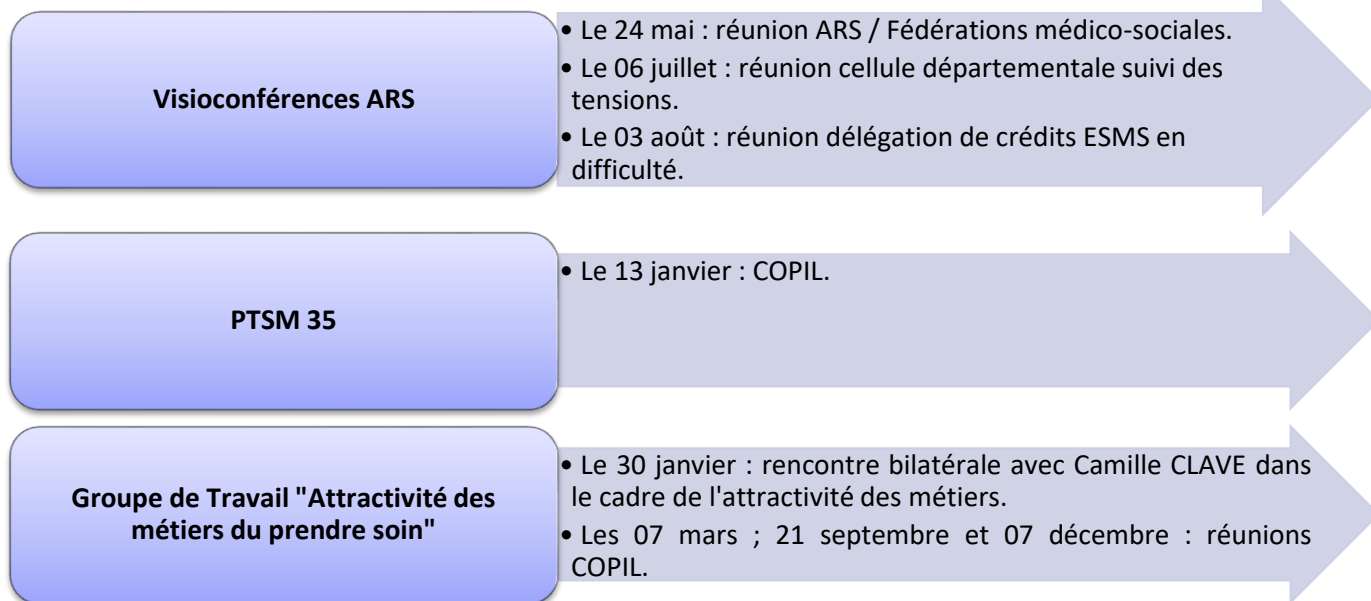
Réunions et travaux avec le Département d'Ille-et-Vilaine

- Les 12 janvier ; 09 février ; 09 mars ; 13 avril ; 11 mai ; 15 juin ; 06 juillet ; 07 septembre ; 12 octobre ; 16 novembre ; 14 décembre : réunions CDRI (Commission Départementale de Recours à l'Insertion).
- Le 06 février : réunion avec Cécile FISCHER (directrice générale du pôle solidarités humaines au Département d'Ille-et-Vilaine).
- Le 07 mars : échange technique avec Anne-Sophie BARBOT dans le cadre du renouvellement de la convention liant l'UDCCAS 35 et le CD 35.
- Les 23 janvier et 09 mars : réunions dans le cadre du renouvellement du *Schéma Départemental pour l'Autonomie et l'Inclusion*.
- Le 24 mars : réunion politico-technique dans le cadre du renouvellement de la convention liant l'UDCCAS 35 et le CD 35 et présentation du bilan de la convention 2020-2022.
- Le 10 mai : réunion France Travail.
- Le 22 juin : COPIL Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV).
- Le 28 juin : échange technique en bilatéral sur l'expérimentation France Travail.
- Le 21 septembre : réunion en visioconférence sur la modification de la composition de la CDRI.
- Le 19 octobre : réunion politique dans le cadre du renouvellement de la convention CD35/UDCCAS 35.
- Le 06 novembre : réunion technique dans le cadre de l'évolution du Fonds de Solidarité Logement (FSL).
- Le 09 novembre : COPIL rSa.
- Le 27 novembre : réunion technique dans le cadre de la préparation du temps fort ASIP sur le territoire de Vallons Haute Bretagne Communauté (VHBC).
- Le 18 décembre : comité d'orientation FSL.

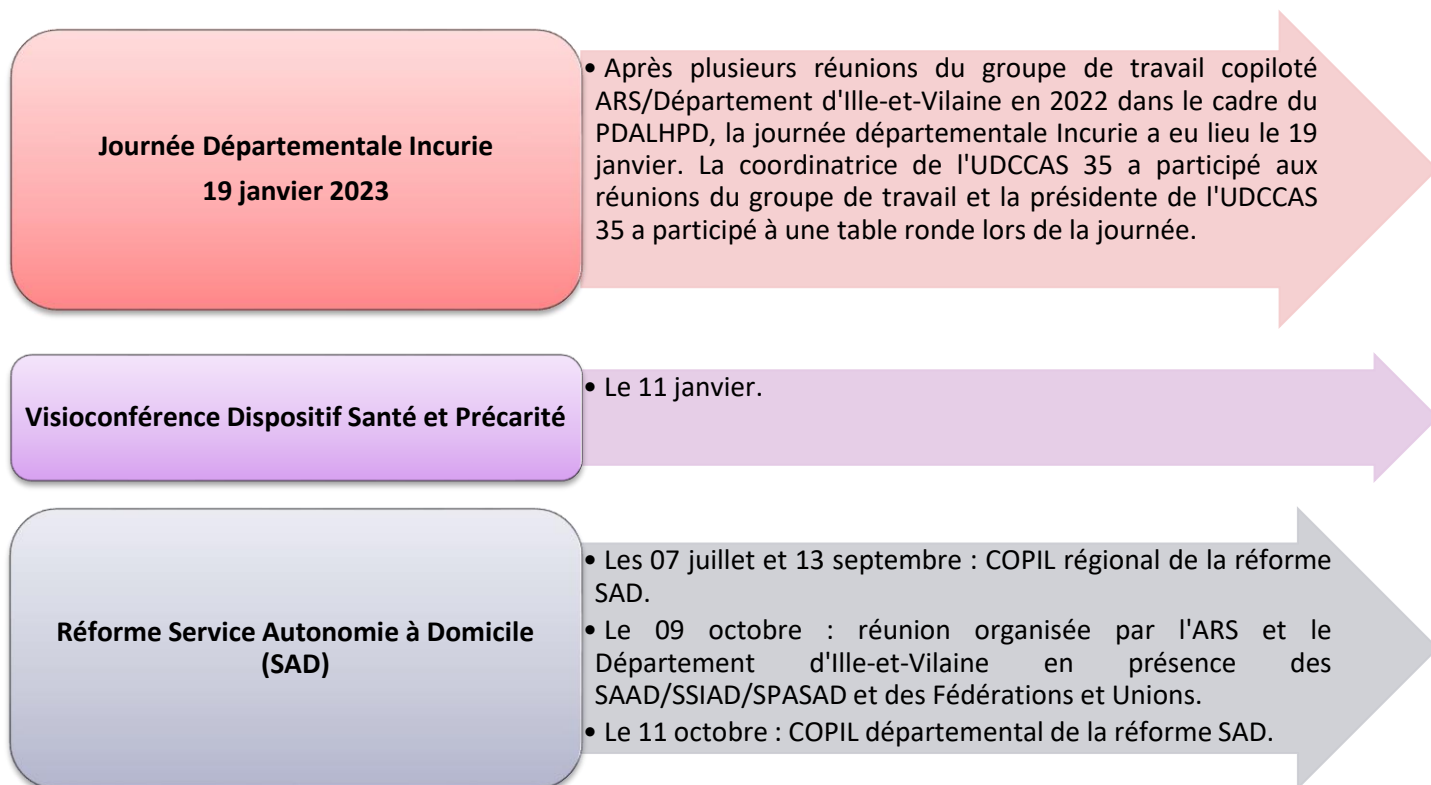


Réunion politico-technique de présentation du bilan de la convention 2020-2022 liant l'UDCCAS 35 au CD 35, le 24 mars 2023 à Rennes.

e) L'ARS¹²



f) L'ARS et le Département d'Ille-et-Vilaine



¹² ARS : Agence Régionale de Santé.



Journée Départementale Incurie le 19 janvier 2023 à Rennes. Intervention d'Isabelle ROLLAND, Présidente de l'UDCCAS 35.



g) La Région Bretagne

Contrat d'Objectifs des métiers de l'Aide et de l'Accompagnement du secteur du Domicile

Les 04 mai et 15 novembre : **Comité d'Orientation du Contrat d'objectifs.**

Le 07 février : **échanges avec le GREF Bretagne** dans le cadre du diagnostic "Emploi SAAD en Bretagne".

Le 28 février : visioconférence **présentation des résultats du diagnostic "Emploi SAAD en Bretagne"** animée par le GREF Bretagne en présence des UDCCAS Bretonnes.

Le 06 décembre : **présentation des résultats du diagnostic du GREF Bretagne.**

Groupe de Travail du Contrat d'Objectifs de l'Aide et de l'Accompagnement dans le secteur du Domicile

Groupe de Travail **Prévention des risques professionnels et prévention de la santé des bénéficiaires**

Copilotage Région Bretagne et CARSAT

Réunions les 12 janvier ; 23 mars ; 07 juin ; 27 septembre et 24 novembre.

Autre(s)

Le 29 novembre : réunion **CREFOP** (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle) Bretagne.



h) DDETS¹³ ; DREETS¹⁴ ; Préfecture d'Ille-et-Vilaine

→ La DDETS



Réunions de Coordination autour de l'aide alimentaire

- Participants : Banques Alimentaires d'Ille-et-Vilaine (Rennes et Saint-Malo), Secours Populaire 35, Secours Catholique 35, Restos du Coeur 35, Ville de Rennes, Département d'Ille-et-Vilaine et UDCCAS 35
- Réunions les 12 janvier ; 16 mars ; 01 juin ; 14 septembre et 23 novembre.

Domiciliation

- Participants : CCAS/CIAS, organismes délégataires et UDCCAS 35
- Le 14 avril : réunion-bilan (synthèse des bilans domiciliation reçus par la DDETS 35).

Hébergement d'urgence

- Le 04 septembre : échange bilatéral au sujet de l'enveloppe ALT.

→ La DREETS



Dispositif Contrat Emploi Durable (CED)

- Les 03 février ; 10 mars et 05 juin : réunions du Groupe de Travail.

→ La Préfecture



L'accueil des déplacés venus d'Ukraine

- La Préfecture a organisé des audioconférences (durée en moyenne 1h30) au début de la guerre en Ukraine et réunissant les partenaires : COALLIA, la SNCF, le Secours Catholique, l'Education Nationale, les Sous-Préfectures, la Ville de Rennes, le Département d'Ille-et-Vilaine ; la Croix-Rouge Française.
- Les 18 janvier ; 07 juillet : audioconférences.

Réforme SIAO 35

- L'UDCCAS 35 participe au comité de réforme du SIAO 35 piloté par le Préfet et en présence des partenaires du SIAO.
- Les 10 mai ; 13 juin ; 11 juillet et 26 octobre : réunions du comité de réforme.
- Le 05 juin : entretien avec le cabinet KPMG dans le cadre du diagnostic SIAO.

Programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés)

- Le 14 juin : échange bilatéral en visioconférence avec le cabinet FORS.
- Le 29 juin : séminaire partenarial.

¹³ DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

¹⁴ DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.



Autres

- Le 17 janvier : visioconférence de la Cellule Départementale d'identification et de traitement des situations d'enfants à la rue.
- Le 12 mai : réunion de la CCAPEX centrale.

i) La CPAM

Webinaires CPAM

- Le 07 mars : Aides financières individuelles
- Le 05 mai : Complémentaire Santé Solidaire (C2S)
- Le 02 juin : La PUMA (Protection Universelle MALadie) et l'AME (Aide Médicale d'Etat)
- Le 07 juillet : Invalidité et indemnités journalières
- Le 08 septembre : Examen prévention santé (CES) et la prévention
- Le 06 octobre : les risques professionnels

COPIL Accès aux droits, aux soins et à la prévention

- Le 09 février
- Le 10 novembre



j) Rencontres partenariales

Rencontre avec l'Agence du Don en Nature (ADN)



- Le 03 avril : rencontre avec Madame FIXY, référente bénévole d'ADN sur l'Ille-et-Vilaine.
- Le 13 novembre : visioconférence avec Ludmilla DIDILLON et Charles BROUME (professionnels chez ADN) pour échanger sur un possible partenariat entre ADN et l'UDCCAS 35.

Echanges avec SOLINUM



- Les 02 août et 17 novembre : échanges dans le cadre d'un partenariat permettant la mise à disposition des données du Répertoire de l'Aide Alimentaire Brétilien (RAAB).

Aidants Connect



- Le 08 mars : échange bilatéral dans le cadre des modalités d'habilitation Aidants Connect.

→ **Participation de l'UDCCAS 35 à des réunions et des temps forts partenariaux**

- Le 17 janvier : réunion CAF et Vacances Ouvertes dans le cadre du diagnostic de l'accès aux vacances des Bretons.
- Le 27 janvier à Quimper : réunion des présidents des UDCCAS Bretonnes.
- Le 02 février : réunion de présentation du règlement 2023 des aides aux familles de la CAF.
- Les 03 mars et 04 mai : réunions en visioconférences sur l'évolution de la plateforme territoriale d'observation sanitaire et sociale (PLATOSS).
- Les 05 avril et 11 décembre : comité de suivi du Service Civique Solidarité Séniors (SC2S).
- Le 11 avril à Saint-Sébastien-sur-Loire : les 20 ans de l'UDCCAS 44.
- Les 11 avril et 18 octobre : réunions de COPIL dans le cadre du PIGA (Parcours d'Insertion et attractivité des métiers du Grand Âge).
- Le 19 avril : temps d'échanges Service Civique Solidarité Séniors (SC2S).
- Le 11 mai : visioconférence des UDCCAS du Grand-Ouest.
- Le 23 mai à Guingamp : présentation du rapport sur le mal-logement en Bretagne de la Fondation Abbé Pierre.
- Le 09 juin : visioconférence UDCCAS 29 et 35 sur l'hébergement d'urgence.
- Le 12 juin : visioconférence UDCCAS 33 et 35 sur le RPDAD (Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile).
- Le 16 juin : réunion de présentation du dispositif PSAPA (Plateforme de Soutien et d'Accompagnement des Proches Aidants) porté par la fédération ADMR 35.
- Le 22 juin : webinaire sur l'essaimage "Parcours vers l'emploi d'aide à domicile".
- Le 27 juin : webinaire Portréa (outil pour faciliter l'accès aux droits et l'inclusion numérique).
- Le 29 juin : réunion de présentation du "Chéquier Vert".
- Le 05 juillet : réunion de présentation du dispositif PEM'S porté par l'APASE.
- Le 25 août : échange avec l'agence Déclic pour évaluer le coût d'un nouvel accompagnement dans le cadre de l'acquisition d'une solution de télégestion.
- Le 11 septembre : webinaire sur le projet e-learning du RPDAD (UDCCAS 33).
- Le 14 septembre : webinaire sur la réforme SAD (Service Autonomie à Domicile) organisé par le cabinet d'avocats ACCENS.
- Le 18 septembre : webinaire de l'ANDES "Créer une épicerie solidaire et développer les sources de financements".
- Le 09 octobre : Visioconférence retour d'expérience sur la mise en place de la Maison des Aînés et des Aidants de Rennes (UDCCAS 25).
- Le 17 octobre à Brest : 5^{ème} conférence régionale des acteurs de la stratégie de lutte contre la pauvreté.
- Le 07 décembre : webinaire sur la protection de l'enfance.



Siège Social

12, rue Pasteur

35240 Retiers

06 38 04 73 08

udccas35@gmail.com

